Informations de base

2017/2165(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA) **Subject** 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	STAES Bart (Verts/ALE)	14/09/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) LIBERADZKI Bogusław (S&D) MARIAS Notis (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé

13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
23/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0082/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0165/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2165(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10811

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE613.459	25/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.271	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0082/2018	23/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0165/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05941/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0016/2018 JO C 417 06.12.2017, p. 0241	19/09/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2018/1433 JO L 248 03.10.2018, p. 0345	Résumé

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes de l'**Autorité de surveillance Galileo (GSA)**.

CONTENU : la gouvernance organisationnelle de l'Union se compose d'institutions, agences et autres organes de l'UE dont les dépenses sont reprises au budget général de l'Union européenne.

Les dépenses opérationnelles de ces institutions et organes se présentent sous différentes formes en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

Depuis 2014, la Commission classe ses dépenses comme suit:

- **gestion directe**: exécution directe du budget par les services de la Commission,
- **gestion indirecte**: la Commission confie certaines tâches d'exécution du budget à des organismes de droit européen ou de droit national, **tels que les agences de l'UE**,
- **gestion partagée**: méthode d'exécution du budget par laquelle les tâches sont déléguées aux États membres. Environ 80% des dépenses relèvent de ce mode de gestion qui englobe des domaines tels que les dépenses agricoles et les actions structurelles.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016 et détaille la manière dont les dépenses par institution et organe de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il revient au comptable de la Commission de préparer ces comptes et de veiller à ce qu'ils présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'UE de l'ensemble des institutions et organes de l'UE, en ce compris de l'Autorité de surveillance Galileo (GSA), en vue de l'octroi de la décharge.

Procédure de décharge: la décharge du budget pour un exercice donné constitue l'étape finale d'un cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission (et les autres organes de l'UE) pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Le PE est l'autorité de décharge au sein de l'UE.

La procédure de décharge peut donner lieu à trois situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue d'établir si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris l'Autorité GSA.

L'Autorité de surveillance Galileo (GSA) : l'Autorité GSA (*Galileo Supervisory Authority)*, dont le siège est situé à Prague (CZ) depuis 2012, a été créée en vertu du règlement (CE) n° 1321/2004 du Conseil et a pour principale mission de gérer les intérêts publics relatifs aux programmes européens de radionavigation par satellite ainsi que d'agir en tant qu'agence de régulation pendant les phases de déploiement et d'exploitation du programme Galileo. Avec l'adoption du règlement (CE) n° 683/2008 du Parlement européen et du Conseil, les responsabilités de l'Autorité ont été réduites au contrôle de la sécurité des systèmes Galileo et à la préparation de leur commercialisation.

En ce qui concerne les comptes de l'Autorité GSA, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l' Union européenne pour 2016:

- **Crédits d'engagement** :

- **prévus** : 3,331 milliard EUR;

- **exécutés** : 1,104 millions EUR;

- **Crédits de paiement** :

- **prévus** : 626 millions EUR;

- **exécutés** : 139 millions EUR.

Pour le détail des dépenses, se reporter aux comptes définitifs de l'Autorité GSA

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1433 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence du GNSS européen sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a relevé que l'Agence exploitait le centre de surveillance de la sécurité Galileo et les stations au sol Galileo, situés sur le territoire britannique. Il a souligné que le statut du Royaume-Uni à cet égard restait à déterminer et invité l'Agence à travailler en étroite collaboration avec la Commission dans le cadre des négociations sur le Brexit et à se préparer suffisamment pour réduire au minimum toute retombée opérationnelle ou financière négative.

Il a également regretté que l'Agence reste méconnue et qu'elle ne mette pas suffisamment en avant les travaux de l'Union dans son domaine d' activité. Il a demandé à l'Agence de faire preuve de plus d'initiative pour informer le grand public de sa mission et de son action, ainsi que d'affirmer avec plus de force sa visibilité.

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence du GNSS européen (GSA) sur l'exécution du budget de l' Agence pour l'exercice 2016 et d'approuver la clôture des comptes de l'Agence pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 550 voix pour, 114 voix contre et 29 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **États financiers de l'Agence**: la contribution de l'Union au budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2016 s'élevait à 29.086.327 EUR, soit une augmentation de 5,36% par rapport à 2015.
- **Obligations de l'Agence**: en 2016, l'Agence n'a pas rempli ses obligations de décharge en ce qui concerne la réponse aux questions soulevées lors de la procédure de décharge 2015. Les députés ont estimé que cela pouvait être considéré comme un motif de procédure pour ajourner la décharge. Un tel retard ne devrait pas être répété.
- **Gestion budgétaire et financière**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100%. L'Agence a continué de gérer un important budget délégué en 2016 suite à la signature de deux nouveaux accords de délégation portant sur l'exploitation du système EGNOS et du système Galileo au cours de l'année 2016.
- **Engagements et reports**: le niveau des reports pour les crédits engagés était élevé, atteignant 2.806.212 EUR (45%) pour les dépenses administratives en 2016, contre 2.511.309 EUR (42%) en 2015. Ces reports concernaient principalement des services informatiques fournis en 2016 pour lesquels les factures n'avaient pas été reçues. Le niveau des annulations de reports de l'Agence a été très faible (0,7% des lignes budgétaires globales en 2016). L'Agence a estimé que cela constituait une meilleure indication de la gestion budgétaire que le niveau des reports eux-mêmes.

Les députés ont formulé une série d'observations concernant les virements, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, les politiques de passation de marchés et de personnel et les audits et contrôles internes. Ils se sont félicités que l'Agence ait adopté une nouvelle politique de

protection de la dignité de la personne et de prévention du **harcèlement**. Ils ont toutefois souligné que l'Agence n'avait toujours pas adopté de règles internes sur les **lanceurs d'alerte**. L'Agence entamera le processus d'adoption d'une politique en la matière sur la base des règles de mise en œuvre de la Commission pour les agences, qui devraient être finalisées en 2018.

L'Agence a achevé la procédure de passation de marché relative au **système satellitaire Galileo pour la période de 2017 à 2027**, pour un montant de 1,5 millions EUR. L'issue de la procédure ayant été contestée, l'arrêt de la Cour de justice attendu décidera de la légalité et de la régularité de la procédure de marché public pour le contrat-cadre.

Les députés ont également noté que l'Agence exploite le centre de surveillance de sécurité Galileo et les stations sol Galileo, toutes deux situées sur le territoire du Royaume-Uni. Le statut du Royaume-Uni dans ces cadres reste à déterminer. Le Parlement a demandé à l'Agence de travailler en étroite coopération avec la Commission en ce qui concerne les négociations sur le **Brexit** afin d'être suffisamment préparée pour minimiser tout impact financier ou opérationnel négatif qui pourrait se produire.

Enfin, les députés ont appelé l'Agence à être plus proactive dans la présentation de sa mission et de son travail au grand public et à accroître sa **visibilité** globale.

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 23/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Bart STAES (Verts/ALE, BE) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2016.

La commission parlementaire a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution du budget de l'agence pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge, en plus des recommandations générales figurant dans le projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE:

- **États financiers de l'Agence**: la contribution de l'Union au budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2016 s'élevait à 29.086.327 EUR, soit une augmentation de 5,36% par rapport à 2015.
- **Obligations de l'Agence**: en 2016, l'Agence n'a pas rempli ses obligations de décharge en ce qui concerne la réponse aux questions soulevées lors de la procédure de décharge 2015. Les députés ont estimé que cela pouvait être considéré comme un motif de procédure pour ajourner la décharge. Un tel retard ne devrait pas être répété.
- **Gestion budgétaire et financière**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100%. L'Agence a continué de gérer un important budget délégué en 2016 suite à la signature de deux nouveaux accords de délégation (EGNOS Exploitation et Galileo Exploitation) au cours de l'année 2016.
- **Engagements et reports**: le niveau des reports pour les crédits engagés était élevé, atteignant 2.806.212 EUR (45%) pour les dépenses administratives en 2016, contre 2.511.309 EUR (42%) en 2015. Ces reports concernaient principalement des services informatiques fournis en 2016 pour lesquels les factures n'avaient pas été reçues. Le niveau des annulations de reports de l'Agence a été très faible (0,7% des lignes budgétaires globales en 2016). L'Agence a estimé que cela constituait une meilleure indication de la gestion budgétaire que le niveau des reports eux-mêmes.

Les députés ont formulé une série d'observations concernant les virements, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, les politiques de passation de marchés et de personnel et les audits et contrôles internes.

Ils ont souligné que l'Agence n'a toujours pas adopté de règles internes sur les **lanceurs d'alerte**. L'Agence entamera le processus d'adoption d'une politique en la matière sur la base des règles de mise en œuvre de la Commission pour les agences, qui devraient être finalisées en 2018.

Les députés ont également noté que l'Agence exploite le centre de surveillance de sécurité Galileo et les stations sol Galileo, toutes deux situées sur le territoire du Royaume-Uni. Le statut du Royaume-Uni dans ces cadres reste à déterminer. Le rapport a demandé à l'Agence de travailler en étroite coopération avec la Commission en ce qui concerne les négociations sur le **Brexit** afin d'être suffisamment préparée pour minimiser tout impact financier ou opérationnel négatif qui pourrait se produire.

Enfin, les députés se sont déclarés déçus que la **visibilité** de l'Agence ne soit toujours pas satisfaisante. Ils ont appelé à être plus proactif dans la présentation de sa mission et de son travail au grand public et à accroître sa visibilité globale.

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de **l'Agence du GNSS européen** (GSA), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis par l'Agence en ce qui concerne la révision de l'état sur l'exécution de son budget, ainsi que de la mise au point d'une politique et d'une **procédure internes de gestion des risques**.

Déplorant toutefois qu'un niveau élevé de crédits d'engagement ait été reporté sur 2017, le Conseil a invité l'Agence à **améliorer sa programmation financière** ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de réduire au minimum strictement nécessaire le niveau des engagements reportés sur l'exercice suivant, conformément au principe budgétaire d'annualité.

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 19/09/2017 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes européenne sur les comptes annuels de l'Agence du GNSS européen pour l'année 2016, accompagné des réponses de l'Agence.

CONTENU: conformément aux missions confiées à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour présente au Parlement européen et au Conseil, dans le cadre de la procédure de décharge, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de chaque institution, organe ou agence de l'UE, ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui les sous-tendent, sur la base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a porté sur les comptes annuels de **l'Agence du GNSS européen (GSA)**. La GSA a officiellement repris toutes les tâches précédemment assignées à l'entreprise commune GALILEO. La Commission a confié l'exploitation du service européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) à l'Agence au moyen d'un accord de délégation.

Déclaration d'assurance: conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a audité:

- les comptes annuels de l'Agence, qui comprennent les états financiers et les rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes: la Cour estime que **les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2016**, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. La Cour a formulé un commentaire sur la dernière validation des systèmes comptables effectuée en 2012. Le nouveau comptable prévoit d'effectuer la prochaine validation en 2020.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes: la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont **légales et régulières** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport fait une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Agence, accompagnées de la réponse de cette dernière.

Observations de la Cour: sans remettre en cause son avis, la Cour attire l'attention sur le fait que le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen, le 29 mars 2017, sa décision de se retirer de l'Union européenne. Un accord fixant les modalités de son retrait sera négocié. L'Agence exploite à la fois le centre de surveillance de la sécurité Galileo et les stations au sol Galileo situées sur le territoire britannique. Le statut du Royaume-Uni à cet égard reste à déterminer.

- **gestion budgétaire**: la Cour a constaté que le niveau des reports pour les crédits engagés était élevé pour les dépenses administratives avec un montant de 2,8 millions d'euros. Ces reports concernent principalement les services informatiques fournis en 2016 pour lesquels les factures n'ont pas été reçues;
- **contrôles internes**: il a été noté qu'aucun exercice annuel d'évaluation des risques à l'échelle de l'Agence n'a été mené en 2016 et que les risques importants de l'Agence ne sont pas inclus dans ses documents de planification ou ses rapports d'activité.

Réponse de l'Agence:

- **gestion budgétaire**: l'Agence a déclaré que le niveau des annulations de reports est très faible (0,7 % sur l'ensemble des lignes budgétaires en 2016) et le GSA considère que c'est une meilleure indication de la gestion budgétaire que le niveau de reports lui-même, qui est inévitablement élevé compte tenu de la nature opérationnelle de l'Agence et des périodes de facturation d'un grand nombre de contrats administratifs à valeur élevée, qui représentent ainsi un grand nombre de reports prévus, par opposition aux reports imprévus.
- **contrôles internes**: planification: l'Agence a mis au point une politique et une procédure de gestion des risques d'entreprise. L'Agence entreprend, sur une base trimestrielle, des activités de gestion des risques internes, par lesquelles le registre des risques de l'Agence est examiné et mis à jour.

Le rapport de la Cour des comptes contient également un résumé des chiffres clés de l'Agence en 2016:

- **Budget**: 626,4 millions d'euros (crédits de paiement).
- **Personnel**: 160 fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés.